



# SINP

Système d'Information  
de l'Inventaire du Patrimoine naturel



## Journées du SINP 2022 Synthèse des ateliers du 8 mars 2022





# SINP

Système d'Information  
de l'Inventaire du Patrimoine Naturel



**Coordination :** Solène Robert (PatriNat)

**Rédaction :**

Grégory Caze (CBN Sud-Atlantique), Cécile Dassonville (DREAL Occitanie), Grégoire Egoroff (PatriNat), Paul Fromage (FAUNA/Université de Bordeaux), Vincent Gaudillat (PatriNat), Magali Girard (DRIEAT Île-de-France), Gaëlle Guyetant (CEN Hauts-de-France), Grégoire Lois (PatriNat), Joana Perrodin (FAUNA/Université de Bordeaux), Yorick Reyjol (PatriNat), Solène Robert (PatriNat), Frédéric Vest (PatriNat), Isabelle Witte (PatriNat).

**Citation recommandée :**

Robert S., Caze G., Dassonville C., Egoroff G., Fromage P., Gaudillat V., Girard M., Guyetant G., Lois G., Perrodin J., Reyjol Y., Vest F., Witte I. Journées du SINP 2022, synthèse des ateliers du 8 mars 2022. PatriNat (OFB/ CNRS/MNHN), Paris. 15 pp.

## PatriNat, centre d'expertise et de données sur la nature

Depuis janvier 2017, PatriNat assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'Office français pour la biodiversité (OFB) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).



Son objectif est de fournir une expertise fondée sur la collecte et l'analyse de données de la biodiversité et de la géodiversité présentes sur le territoire français, et sur la maîtrise et l'apport de nouvelles connaissances en écologie, sciences de l'évolution et anthropologie. Cette expertise, établie sur une approche scientifique, doit contribuer à faire émerger les questions et à proposer les réponses permettant d'améliorer les politiques publiques portant sur la biodiversité, la géodiversité et leurs relations avec les sociétés et les humains.

En savoir plus : [patrinat.fr](http://patrinat.fr)

Co-directeurs :

Laurent PONCET

Julien TOUROULT

---

## Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

Le **Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)** est établi pour soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des inventaires mentionnés au I et au II de l'article L. 411-1 A du code de l'environnement.



**Le SINP est un système d'information décentralisé** reposant sur un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés, les services de l'Etat, etc. Il vise à structurer les synergies et les coopérations entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données relatives à l'Inventaire du Patrimoine Naturel (IPN) institué en application du I de l'art. L411-1 A du code de l'environnement. On entend par inventaire du patrimoine naturel, l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, pédologiques, minéralogiques et paléontologiques. Le SINP porte sur l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin.








En savoir plus : <https://sinp.naturefrance.fr>





Organisées par PatriNat à destination des acteurs du SINP (correspondants SINP régionaux, producteurs de données nationaux, régionaux et infra-régionaux, têtes de réseaux, etc.) les journées du SINP ont pour objectif de présenter les travaux en cours et les nouveautés du SINP.

Ces journées d'information et de dialogue contribuent à la mise en œuvre collective du dispositif.

Les journées du SINP 2022 se sont déroulées en deux temps (présentations sous forme de vidéos et ateliers en visioconférence).

## 1 / Diffusion de 11 vidéos (présentation de projets à l'échelle nationale et de plateformes régionales)

Sujet	Présenté par	Vidéo
Le mot d'introduction	<b>Laurent Poncet</b> <b>Solène Robert</b> (PatriNat)	
Présentation de la plateforme régionale du SINP de l'Occitanie et de son actualité	<b>Cécile Dassonville</b> (DREAL Occitanie)	
Biodiv'AURA, plateforme régionale du SINP en Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Ornella Kristo</b> (CBN Alpin)	
Plateforme régionale du SINP en Nouvelle-Aquitaine	<b>Arnaud Roy</b> (DREAL Nouvelle-Aquitaine)	
Karunati : un SINP en outre-mer	<b>Marion Gessner</b> (DEAL Guadeloupe) <b>Alain Ferchal</b> (Parc national de Guadeloupe)	
Sensibilité des données à la diffusion - Bilan et perspectives	<b>Jean Ichter</b> (correspondant du MNHN)	
La mise à jour des données, principes d'architecture	<b>Silvère Camponovo</b> (CBN Bassin parisien)	






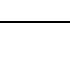
Révision du standard d'échange pour les données d'observations et de suivis d'habitats	<b>Noëlie Maurel Lucille Billon</b> (PatriNat)	
Difficulté d'identification et validation scientifique des données	<b>Pascal Dupont</b> (PatriNat)	
Évolutions du guide méthodologique pour l'inventaire des Znieff en continu	<b>Fanny Lepareur</b> (PatriNat)	
Le SINP et la sphère internationale	<b>Sophie Pamerlon</b> (PatriNat)	

**Voir plus :**

[+ Accéder à la playlist](#)

[+ Télécharger les supports de présentation des vidéos](#)

## 2 / Journée d'ateliers (8 mars) en visioconférence

Sujet	Intervenant·e·s	Horaire
Les données : pour quoi faire ?	<b>Isabelle Witte</b> <b>Frédéric Vest</b> (PatriNat)	 9h
Les données de sciences participatives dans le SINP	<b>Grégoire Loïs</b> (PatriNat)	 10h
L'habilitation des plateformes régionales : partage d'expérience	<b>Magali Girard</b> (DRIEAT Île-de-France) <b>Cécile Dassonville</b> (DREAL Occitanie)	 11h
La mise en place des listes de sensibilité régionale : partage d'expérience	<b>Joana Perrodin, Paul Fromage</b> (FAUNA) <b>Grégory Caze</b> (CBN Sud-Atlantique)	 14h
Géodiversité : comment renforcer la thématique dans le SINP et sa prise en compte dans les politiques publiques ?	<b>Grégoire Egoroff</b> (PatriNat et CR2P) <b>Gaëlle Guyétant</b> (CEN Hauts-de-France)	 15h
Les habitats terrestres et marins dans le cadre du SINP : point d'étape et prochains jalons	<b>Yorick Reyjol,</b> <b>Lucille Billon,</b> <b>Vincent Gaudillat,</b> <b>Salomé Andres</b> (PatriNat)	 16h

### Voir plus :

[+ Télécharger les supports de présentation des ateliers](#)

[+ Télécharger le programme de présentation des ateliers](#)

## Synthèse des ateliers

### 01/ Les données : pour quoi faire ?

#### Intervenant·e·s :

[Isabelle WITTE](#), Cheffe de projet "Analyse de données", PatriNat

[Frédéric VEST](#), Chef de l'équipe "Données", PatriNat

L'objectif de l'atelier était de définir, à partir d'exemples ou de l'expérience des participants, quelles sont ou seraient les données à partager (données élémentaires, variables d'état ou de tendance, indicateurs...) en fonction des usages (suivi de population, état de la biodiversité, impacts du changement climatique, suivi des zoonoses...).

Un focus a été réalisé sur les données « intermédiaires » produites à partir des travaux réalisés par PatriNat dans le cadre de la SNAP. On entend par données intermédiaires des données de synthèse, des bases de données expertisées, ou des couches géographiques générées en tant qu'étapes intermédiaires pour le développement d'indicateurs ou de synthèses. Ces données ne sont pas les résultats attendus des travaux mais il apparaît important de les partager car elles sont souvent des productions plus largement utilisables que les indicateurs finaux et pourraient donc être utiles aux acteurs de la biodiversité.

Les échanges ont mis en exergue la nécessité de mesurer le besoin réel des acteurs de la biodiversité de disposer de ces données, en communiquant de prime abord sur les données intermédiaires disponibles.

Un travail d'inventaire de ce type de production est également souhaitable : création d'un catalogue de données incluant les métadonnées associées, les limites d'utilisation des données et leurs biais éventuels.

La question de la nécessité de standardiser ces données intermédiaires se pose également. L'hétérogénéité de ces données semble limiter les possibilités de s'accorder sur une standardisation complète. Au minimum, les métadonnées les accompagnant pourraient permettre de documenter les méthodes de production, le contenu des fichiers et permettre ainsi un usage approprié et facilité de ces données.

La question du partage des données intermédiaires peut toutefois pour certains acteurs sembler anticipée dans la mesure où certaines données élémentaires ne sont toujours pas aisément disponibles ou seulement disponibles floutées.

Enfin, les scripts et algorithmes permettant la construction des données intermédiaires, des indicateurs et des synthèses pourraient également être partagés. Dans ce cas, se posent plutôt des questions de capacités techniques et d'accompagnement des utilisateurs. Le partage de ces produits devant probablement s'accompagner d'une offre de service ou d'une documentation exhaustive de la méthode pour en permettre la réutilisation.

## 02/ Les données de sciences participatives dans le SINP

**Intervenant-e-s :** [Grégoire LOIS](#), Directeur adjoint de Vigie-Nature / datamanager, PatriNat

Cet atelier avait pour objectif d'aborder la question de la gestion et du partage des données de sciences participatives au sein du SINP.

Il est nécessaire de mettre à disposition de tous et faire connaître ces données en respectant les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable).

Les données de sciences participatives sont hétérogènes. Le gradient de quantité d'information au sein de ces données est étendu et dépend beaucoup de la nature du processus de collecte. Celui-ci peut être opportuniste comme très cadré (notamment par la mise en place d'une stratégie d'échantillonnage). Dans le premier cas, l'intégration des données dans le SINP est simple. Dans le second cas, les données perdent de leur intérêt si les informations de contexte qui leurs sont propres ne sont pas connues. La documentation du protocole utilisé au sein des métadonnées est donc particulièrement importante dans ce contexte.

Il est également important de bancariser et de rendre accessible les informations propres au protocole de collecte (champs spécifiques) et les informations « dérivées » tels que par exemple des fichiers médias qui font l'objet même de la collecte protocolée. Pour ne pas dénaturer de telles données dans un système d'informations tel que le SINP et pour s'assurer que les possibles évolutions du protocole et potentielles déclinaisons sectorielles ou territoriales restent indissociables des données, il faut donc soit également stocker l'ensemble des informations propres au protocole de collecte, soit stocker dans le SINP (en plus des données normalisées) un lien vers la source de données, lorsque celles-ci sont maintenues, gérées et servies par un tiers.

Quelle que soit la solution choisie (variable selon les cas), un tel ensemble de caractéristiques impose la mise en œuvre d'un ensemble de méthodes et de règles communes propres aux données de sciences participatives.

La mise à disposition complète et précise de ces données est également nécessaire afin d'assurer leur validation scientifique, à la fois dans le cadre du programme de collecte, mais également dans le cadre des opérations de validation mises en place au niveau des plateformes du SINP.



### 03/ L'habilitation des plateformes régionales : partage d'expérience

#### Intervenantes :

**Cécile DASSONVILLE**, Chargée de mission connaissance et gouvernance scientifique, DREAL Occitanie / Direction Écologie / département Biodiversité

**Magali GIRARD**, Chargée de mission nature, DRIEAT Île-de-France, Service nature et paysage

Cet atelier avait pour objectif de présenter les retours d'expérience relatifs à l'habilitation des plateformes régionales d'Île-de-France et d'Occitanie, par la DRIEAT Île-de-France et la DREAL Occitanie, en lien avec les partenaires du SINP dans ces régions, puis de permettre des échanges à ce sujet.

Après une brève présentation de chacune des deux démarches et la possibilité de poser des questions à ce sujet, il était proposé d'échanger notamment sur l'intérêt de l'habilitation pour les plateformes régionales et sur les pistes d'amélioration qui pourraient être proposées pour optimiser la procédure.

#### Quelques témoignages ont été apportés par d'autres acteurs régionaux et nationaux :

- Le CEN Occitanie confirme l'intérêt de la démarche en termes de reconnaissance du travail des partenaires : elle permet un rapport privilégié avec le niveau national et des échanges fluidifiés ;
- la DREAL PACA partage cet avis mais indique que la durée de 2 ans lui apparaît courte (pas assez de temps pour réellement mettre en œuvre les évolutions attendues) ;
- le CBNA, co-porteur de la plateforme AURA indique sa satisfaction que la non conformité sur certains critères ne soit pas rédhibitoire et que l'habilitation soit plutôt menée comme une démarche de progrès ;
- PatriNat indique que les retours des plateformes régionales sont importants car les ré-habilitations sont en train de démarrer dans le contexte de la finalisation du nouveau schéma qui va remplacer le protocole de 2017. Les critères d'habilitation vont ainsi évoluer, et dans le même temps, une amélioration de la procédure et des attendus (critères, format etc.) va être recherchée.

#### Des discussions constructives ont été engagées autour des thématiques suivantes :

- Pour les ré-habilitations l'intérêt de conserver un document global autoportant, permettant, en termes de communication, d'avoir une vision générale de la plateforme, est relativement partagé. Les éléments nouveaux ou ayant évolué pourraient néanmoins être mis en exergue pour faciliter la compréhension des évolutions et valoriser le travail réalisé. Par contre, une habilitation partielle impliquerait d'orienter trop fortement les actions à mener et ne semble pas souhaitable, afin de laisser aux plateformes régionales la liberté de fixer leurs propres priorités. En outre cela risquerait de dégrader la lisibilité autour de l'habilitation.
- Un temps d'échanges entre l'instance d'instruction et les représentants des plateformes régionales pourrait éviter les malentendus et affiner la compréhension mutuelle des critères et de leur mise en œuvre.

– Des travaux sont en cours pour améliorer la fluidité des échanges entre le niveau national et les plateformes régionales (ex : flux API, cf. travaux du GT national architecture en ligne), même si un décalage existe encore entre des propositions émises par certains acteurs (web de données fédérateur de données) et la capacité à faire évoluer collectivement l'ensemble des parties prenantes du SINP sur ces aspects techniques.

## 04/ La mise en place des listes de sensibilité régionale : partage d'expérience

### Intervenant·e·s :

[Joana PERRODIN](#), Chargée de mission référentiels et bio-évaluations, FAUNA/Université de Bordeaux

[Paul FROMAGE](#), Chef de projet Système d'Information, FAUNA/Université de Bordeaux

Grégory CAZE, Directeur scientifique, CBN Sud Atlantique

Les données sensibles sont l'exception au partage de connaissance qui se fait au nom de l'intérêt général. Elles sont définies en référence à l'article L.124-4 du code de l'environnement, comme des données particulières qui ne doivent pas être largement diffusées pour éviter de porter atteinte aux éléments qu'elles concernent. La méthodologie de caractérisation des données sensibles a été établie dans le cadre d'un groupe de travail national dédié du SINP en 2014.

L'atelier avait pour objectif de présenter l'implémentation de cette méthode en Nouvelle-Aquitaine pour constituer les listes de sensibilité faune et flore en Nouvelle-Aquitaine, établies respectivement par l'Observatoire FAUNA et le CBNSA et validées par le CSRPN.

Pour ces deux listes, les critères d'évaluation ont été adaptés en évaluant premièrement le critère B (sensibilité intrinsèque) au lieu du critère A (risque d'atteinte volontaire), notamment pour des raisons d'efficacité (diminution très forte du nombre d'espèces à expertiser par les critères A et C). Par ailleurs, la condition "disponibilité actuelle de l'information" du critère C n'a pas été appliquée de façon systématique, considérant que le fait que les données soient déjà accessibles par certains canaux ne justifiait pas de prendre le risque d'une diffusion beaucoup plus large.

Cette présentation a fait émerger des discussions concernant les marges d'adaptabilité en région de la méthode par rapport au niveau national : jusqu'où aller ? Qu'est-il possible de faire ? PatriNat rappelle que la méthode nationale est relativement souple (notamment concernant l'ordre des critères), que le MNHN émet un avis sur les listes régionales, mais ne bloque pas le processus (la compétence revient aux CSRPN). Toutefois, l'objectif est d'homogénéiser les méthodes régionales pour que le référentiel national soit cohérent (pas de sur- ou sous-estimation d'une région à une autre).

Un audit a été réalisé en 2021 par PatriNat pour prendre en compte les particularités régionales dans la nouvelle méthode nationale qui paraîtra en ce début d'année. Toutefois, les discussions ont fait émerger des cas particuliers pour lesquels la méthode ne pourra pas

être appliquée *stricto sensu*, et auxquels il faut prêter une attention particulière. Deux exemples :

- espèces non sensibles partageant le même habitat qu'une espèce sensible (grotte par exemple), pour lesquelles la diffusion des données entraînerait une diffusion par déduction ;
- relations plante hôte / espèce entre espèces sensibles et non sensibles.

Le contexte d'observation (localisation, statut biologique...) est important et peut être pris en compte pour attribuer des niveaux de sensibilité différents pour les données d'une même espèce. Ces contextes doivent se baser sur le Format Standard de Données national pour que l'évaluation de la sensibilité puisse être automatisée.

Il y a actuellement une limite pour les données déterminées à un groupe taxonomique supra-spécifique (genre, ordre...) : elles sont diffusées automatiquement car la méthode ne les prend pas en compte. Il faudrait en réalité considérer le niveau de sensibilité des espèces faisant partie de ce groupe (exemple : *Chiroptera sp.*).

Dans le cadre d'une étude d'impact, la communication de données sensibles au plus fin niveau de précision est encadrée par la licence fermée du SINP. Les bureaux d'études s'engagent alors à respecter la clause de non rediffusion des données précises. La vérification du respect de cette clause est toutefois difficile à réaliser.

En Nouvelle-Aquitaine, les listes d'espèces sensibles vont être réévaluées en 2022 / 2023 au regard de :

- la loi sur l'openData, prochainement appliquée au SINP, modifiant le contexte de diffusion des données non sensibles qui seront diffusées au grand public de manière précise; en effet, la définition des données sensibles s'appréhende au regard de la précision de la diffusion des données non sensibles ;
- la mise à jour de la méthode nationale ;
- l'expérience acquise sur cette thématique (retours d'expérience, analyse des évaluations) et l'évolution des connaissances.

## 05/ Géodiversité : comment renforcer la thématique dans le SINP et sa prise en compte dans les politiques publiques

**Intervenant·e·s :**

[Grégoire EGOROFF](#), Chef de projet « INPG », PatriNat & CR2P

Gaëlle GUYETANT, Chargée de missions - Patrimoine géologique, CEN Hauts-de-France

L'existence et/ou la disponibilité de données cartographiques concernant la géodiversité est un sujet prégnant pour la prise en compte de la thématique au sein du SINP et des politiques publiques. A l'heure actuelle, des données cartographiques existent et sont d'ores et déjà partagées (Géoparc, Arrêtés de protection de Géotope et INPG). Tous les acteurs ne sont pas forcément au courant de cette disponibilité de données et le travail de mise en valeur/de communication doit donc se poursuivre. Une diffusion élargie de ces données (INPN, Geoportail, Infoterre) sera mise en place à partir de 2022. Ceci permettra de renforcer

l'utilisation de ces données, étape importante pour une meilleure prise en compte de la géodiversité dans les études du patrimoine naturel.

La prise en compte de la géodiversité dans les systèmes régionaux du SINP est actuellement hétérogène et reste assez faible.

Il apparaît qu'aujourd'hui des sites d'intérêt du patrimoine géologique sont connus dans certains espaces, voir mis en valeur, mais que ces données ne sont actuellement pas partagées dans le cadre du SINP. Par ex. pour l'ONF : Réserves Biologiques, ou bien des Sites Inscrits/Sites Classés, des sites de PNR ou de geoparks. Il faudrait imaginer à terme un moyen de mettre en valeur/remonter/diffuser ces données. Pour les géoparks : il existe des inventaires au sein de ces territoires mais il n'y a pas forcément de cohérence méthodologique entre les approches des différents territoires ni de standardisation commune.

La question de l'existence de standard(s) est importante. Il n'existe à l'heure actuelle pas réellement de standard pour partager les données de géodiversité en dehors du standard mis en place dans le cadre de l'INPG. Un standard pourrait néanmoins être mis en place pour VigieTerre. Il en existe également un du côté de RNF pour son programme socle dans l'idée d'une ouverture plus large que celle des seuls gestionnaires. L'utilisation de la fiche du programme Socle de RNF pourrait être possible par d'autres acteurs pour décrire le patrimoine géologique de leur territoire. A discuter si cela est pertinent dans la forme et pour le niveau de précision. Il y a donc encore un travail à mener pour la capitalisation de ces données de géodiversité et leur validation.

Une question est posée sur les données liées au patrimoine *ex situ*. Les données de collections (*ex situ*) sont gérées par des programmes types RecolNat. Il existe un standard. Il sera donc important de créer des liens entre ces bases et les bases du SINP.

Une question sur la sensibilité des données liées à INPG. Il y a de grande disparité d'une région à une autre. Sujet à préciser par la suite, discussions ont déjà lieu dans le cadre du SINP.

Pour résumer ces échanges, il y a encore besoin sur le sujet géodiversité au sein du SINP de :

- Mieux identifier les données existantes
- Identifier des outils et des standards pour les gérer et les partager
- Questionner l'intégration réglementaire du sujet

## 06/ Les habitats terrestres et marins dans le cadre du SINP : point d'étape et prochains jalons

### Intervenant·e·s :

[Yorick REYJOL](#), Chef de l'équipe "Écosystèmes et réseaux", PatriNat

[Lucille BILLON](#), Chargée de mission "Géomatique et habitats", PatriNat

[Vincent GAUDILLAT](#), Coordinateur de la cellule "Habitats", PatriNat

[Salomé ANDRES](#), Chargée de mission « Référentiels et expertise sur les habitats marins », PatriNat

Lors de cet atelier, différents chantiers relatifs aux habitats (terrestres et marins) mis en place dans le cadre du SINP ont été abordés ; ils font notamment suite à la tenue du séminaire national sur les habitats de janvier 2020. En particulier, les points suivants ont été abordés et discutés avec l'auditoire :

- La mise à jour et le nouveau périmètre du référentiel HABREF, qui inclut désormais les "habitats d'espèces" dans sa [version 6](#) en intégrant une nouvelle typologie relative aux microhabitats liés à l'arbre des forêts tempérées et méditerranéennes. HABREF est le référentiel national sur les typologies d'habitats naturels et semi-naturels de métropole et d'outre-mer. Il constitue une brique indispensable à la connaissance, la préservation et la gestion de la biodiversité, tout comme le référentiel TAXREF pour les espèces. HABREF comporte 35 typologies, 29 000 unités typologiques et propose 27 000 correspondances entre les différentes typologies.

- La mise à jour du standard occurrence habitats (SOH), qui a pour objectif de faciliter la remontée de données habitats homogènes dans le cadre du SINP ; un groupe de travail dédié et pluri-partenarial s'est réuni au cours de l'année 2021, et a abouti à un document qui sera très prochainement diffusé.

- Les rendus du GT du SINP concernant la gestion, l'affichage et la diffusion des données habitats ; suite à des réunions conduites courant 2021, plusieurs grands principes ont été discutés et validés, parmi lesquels la nécessité de gérer des données terrestres et marines, de métropole et d'outre-mer, le besoin de pouvoir afficher et diffuser des données issues de modélisation (type CARHAB), ou la possibilité de gérer des habitats hors HABREF (ex : les "macrohabitats" comme les mangroves). Les discussions ont également permis d'écarter certains scénarios de gestion, comme la bancarisation des données brutes sous-jacentes à l'identification des habitats (comme les variables environnementales de terrain ou les images satellites) dans un 1er temps, et de discuter des grands principes de diffusion des données (diffusion « telle quelle » ou « synthétique » à la maille, à la commune, etc.). Les discussions doivent se poursuivre sous la forme d'un comité « utilisateurs » en 2022.

- Le bilan et la nature des données actuellement bancarisées à PatriNat ; à ce jour, plus de 4,5 millions de données "habitats" sont disponibles en base, pour les différentes régions métropolitaines et certains départements d'outre-mer. La plupart sont issues des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000, dont l'agrégation dans une couche nationale homogène nécessite un travail de standardisation très conséquent. L'année 2022 sera notamment consacrée au recueil de cartographies d'habitats marins tant en métropole qu'en outre-mer. La diffusion des données habitat doit faire l'objet de discussions spécifiques dans le courant de l'année 2022, et rejoint le besoin de disposer d'un outil de visualisation des données habitats à court terme.

- La sensibilité à la diffusion des données d'observations d'habitats ; cette problématique est traitée - dans le cadre du GT SINP « Sensibilité ». Le comité français de l'UICN réalise une liste rouge des écosystèmes de France dont les résultats peuvent être utilisés pour identifier des habitats « sensibles » dans le cadre de la méthode définie par le GT Sensibilité. Pour plus

d'informations sur les chapitres déjà évalués ou en cours d'évaluation : <https://uicn.fr/lre-france/> ou <https://inpn.mnhn.fr/programme/listes-rouges-ecosystemes/presentation>

Cet atelier a donné l'opportunité d'échanger autour de la thématique des habitats, en abordant notamment ses spécificités et les difficultés qui se posent pour faire mieux connaître et diffuser cette thématique. Ce sujet devient de plus en plus prégnant dans les politiques publiques de conservation de la nature comme en atteste la récente création d'un nouvel outil de protection (les APHN), car il permet de développer une approche plus intégrée de la gestion et de la préservation des écosystèmes, qu'ils soient terrestres ou marins.



**PatriNat adresse ses remerciements à l'ensemble des participant.e.s et des intervenant.e.s aux journées du SINP pour leur participation à ces échanges et pour leurs contributions à la mise en place de ce projet collectif.**



### Crédits photos

Association à Codium spp. © A. Abadie

Chloropetalum denticulatum © S. Sant / Parc Amazonien de Guyane

Porcellana sayana © J. Poupin

Vallon du Col des Aiguilles © S. Richaud

Spanu © L. Léonard